

	Tous droits ouverts	Ambition Emploi
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> • Prévenir le décrochage scolaire des jeunes en parcours scolaire • Amplifier la baisse déjà significative du nombre de sortants précoces du système scolaire ; • Permettre l'accès à la diplomation et à la qualification professionnelle pour chacun. 	<ul style="list-style-type: none"> • Sécuriser l'accès à l'emploi ou à une poursuite d'études des élèves en fin de cycle de formation au lycée professionnel.
Public	<ul style="list-style-type: none"> • Elèves de lycée professionnel en risque ou voie de décrochage scolaire. 	Elèves volontaires sans solution d'emploi ou de formation ayant obtenu ou non leur diplôme à la fin du cursus du lycée professionnel.
Date de mise en œuvre	<ul style="list-style-type: none"> • A la rentrée 2023 mais avec une mise en œuvre progressive dans le courant du premier trimestre de l'année scolaire. 	<ul style="list-style-type: none"> • Jusqu'au 30 septembre 2023 pour les inscriptions des élèves; • Le parcours s'achève au plus tard le 31 décembre de la même année.
Durée du parcours	<ul style="list-style-type: none"> • Le Parcours de formation initiale-Tous Droits Ouverts ne peut excéder 4 mois au titre d'une même année scolaire. 	Le parcours Ambition emploi débute à partir de la rentrée scolaire, sa durée est adaptée aux objectifs définis pour chaque élève et ne peut excéder 4 mois. S'il comprend des périodes de formation en milieu professionnel, leur durée totale ne peut être supérieure aux deux tiers de la durée du parcours.
Droits de l'élève	<ul style="list-style-type: none"> • Conservation du statut scolaire ainsi que des droits et aides relatifs; • Aides et droits spécifiques de la structure d'accueil; • Possibilité de contractualiser un accompagnement en ML avec la signature d'un PACEA tout en restant inscrit au lycée de rattachement du jeune. 	
Parties prenantes	<ul style="list-style-type: none"> • L'établissement scolaire dont le chef d'établissement et un professeur volontaire le cas échéant; • L'IA DASEN; • La Mission Locale s'appuyant sur la PSAD. 	<ul style="list-style-type: none"> • L'établissement scolaire dont le chef d'établissement et un professeur volontaire le cas échéant; Réseau MLDS, Psy EN • La Mission Locale avec un référent.e dédié.e;